

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS

## **Article 1 :**

La manifestation dénommée « vide-greniers » organisée par l'Association **HARPAÑ DIWAN E BRO BERROZ** se déroulera sur l'esplanade de la douane à Perros-Guirec le dimanche 12 juillet 2026.

## **Article 2 :**

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse suivante :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du permis de conduire (recto-verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Pour une inscription papier, le dossier doit être envoyé à HARPAÑ DIWAN E BRO BERROZ, Pour Vide-Greniers, 65 rue des frères Kerbrat, 22700 Perros-Guirec

## **Votre inscription ne sera étudiée qu'après réception d'un dossier complet.**

L'accusé de réception de votre inscription se fera par courrier électronique (email).

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

## **Article 3 :**

Le tarif des emplacements est fixé comme suit :

### ➤ **Emplacement SANS véhicule :**

- 4,50 € le mètre linéaire
- Réservation minimale de 3 mètres linéaires
- Les emplacements sans véhicule font environ 3 mètres de profondeur (attention si vous possédez un barnum)

### ➤ **Emplacement AVEC véhicule** (inclut une majoration selon la taille du véhicule) :

- Véhicule de moins de 5 mètres
  - 4,50 € le mètre linéaire
  - Majoration de 5 € par emplacement
  - Réservation minimale de 6 mètres linéaires
- Véhicule de plus de 5 mètres et/ou remorque
  - 4,50 € le mètre linéaire
  - Majoration de 10 € par emplacement
  - Réservation minimale de 10 mètres linéaires

Pour un emplacement avec véhicule, dans tous les cas, la réservation doit être supérieure à la longueur du véhicule.

## **Article 4 :**

Le règlement des réservations peut s'effectuer :

- Soit en ligne via la plateforme HelloAsso (mode de réservation recommandé) [Dossier Inscription Vide Greniers Perros Guirec](#)
- Soit **par chèque** libellé à l'ordre de « HARPAÑ DIWAN E BRO BERROZ ». Le chèque sera encaissé au moment de la réservation.

Les organisateurs encouragent vivement les exposants à privilégier la réservation en ligne via HelloAsso, permettant un traitement plus rapide et sécurisé des inscriptions.

Ce mode d'inscription permet une confirmation immédiate, un suivi simplifié et une gestion plus écologique (moins de papier).

## **Article 5 :**

Les emplacements sont attribués en fonction des réservations par ordre d'inscription **après réception du dossier complet**.

**Article 6 :**

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

**Article 7 :**

Les exposants mineurs devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

**Article 8 :**

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement.

**Article 9 :**

L'entrée du vide-greniers est interdite avant 05h30. L'installation des stands devra se faire de 05h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-greniers jusqu'à 17h30. Tout emplacement réservé et non occupé après 08h00 sera considéré comme libre et non remboursé.

**Article 10 :**

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 11 :**

Les animaux doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide-greniers.

**Article 12 :**

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture des Côtes d'Armor dès la fin de la manifestation.

**Article 13 :**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 14 :**

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite.  
La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

**Article 15 :**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

**Article 16 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 17 :**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 18 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent dans ce cas à rembourser les participants.

**Article 19 :**

Tout participant doit prévoir son matériel d'exposition, s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement et à l'appliquer. Il n'y a pas de branchement électrique sur site.

Le  2026

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Demande d'inscription pour un **PARTICULIER**

Organisateur : HARPAÑ DIWAN E BRO BERROZ, 65 rue des frères Kerbrat, 22700 Perros-Guirec

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDES-GRENIERS**  
se déroulant le dimanche 12 juillet 2026 à Perros-Guirec

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom :  Prénom

Né(e) le  à  Département :

Adresse :

CP  Ville

Tél.  Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le  par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Détail de la réservation :

Type d'emplacement	Quantité	Prix unitaire	Total (en €)
Mètres linaires souhaités	<input type="text"/>	4,50 €	<input type="text"/>
Supplément véhicule <5 m	<input type="text"/>	5 €	<input type="text"/>
Supplément véhicule >5m	<input type="text"/>	10 €	<input type="text"/>
<b>TOTAL À RÉGLER</b>			<input type="text"/>

Ci-joint le règlement de  € pour l'emplacement.

J'ai lu et approuvé le règlement intérieur.

Fait à  Le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

## Demande d'inscription pour un **PROFESSIONNEL**

Organisateur : HARPAÑ DIWAN E BRO BERROZ, 65 rue des frères Kerbrat, 22700 Perros-Guirec

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDES-GRENIERS**  
se déroulant le dimanche 12 juillet 2026 à Perros-Guirec

Personne morale

Je soussigné(e),

Nom :  Prénom

Représentant la Société/Association/..., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers :  de

dont le siège est à (adresse):

ayant la fonction de :

Adresse :

CP  Ville

Tél.  Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le  par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Détail de la réservation :

Type d'emplacement	Quantité	Prix unitaire	Total (en €)
Mètres linaires souhaités	<input type="text"/>	4,50 €	<input type="text"/>
Supplément véhicule <5 m	<input type="text"/>	5 €	<input type="text"/>
Supplément véhicule >5m	<input type="text"/>	10 €	<input type="text"/>
<b>TOTAL À RÉGLER</b>			<input type="text"/>

Ci-joint le règlement de  € pour l'emplacement.

J'ai lu et approuvé le règlement intérieur.

Fait à  Le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation